



AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 6 septembre 2017 à 20 :00 heures au 795 rue Des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

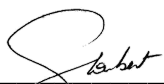
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2017-006**

Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite régulariser l'implantation d'un garage construit en partie en cour avant lorsque l'article 46 du *Règlement de zonage #347-07* stipule que les garages isolés et autres bâtiments accessoires ne peuvent être implantés que dans les cours arrières et latérales à une distance minimale de 1,5 mètre des limites de terrain.

Identification du site concerné : 946, 94^{ème} Avenue, lot 4 539 318 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 10 août 2017.



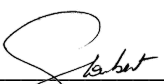
Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(15 jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 10 août 2017 entre 16 :00 et 17 :00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 août 2017



Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière